

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 78/649 du ^{II-10-78} MTJ.SGFPT.DEP/21021/15
portant intégration et nomination de Monsieur
NGUIMBI-MOULANGOU Benoît dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-
tre du Plan;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2050/MEN.DOC du 20.6.1978 du Directeur de
l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candida-
ture constitué par l'intéressé;

DECRET :

.../...

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 60-90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur NGUIMBI-MOULANGOU Benoît, né le 22.1.1948 à Kikendé (Madingou), titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Génie Civil (Ponts et Chaussées) obtenu à l'Université Technique de Budapest (Hongrie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports.

ARTICLE 3°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE II OCTOBRE 1978

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et
des Transports,

Lieutenant Colonel Martin M B I A.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice,

Alphonse MOUÏSSOU-POUATI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances et de l'Émission,
Le Membre du Comité Militaire du Parti,
Ministre de l'Intérieur,

Commandant F. Xavier KATALI.-

ATTELIATIONS :

JORPC	1
SGEPT.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MTPT	1
SGEPT	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
RNTP	2
SGC/BC	2